



Saint-Antoine-sur-Richelieu

COMMUNIQUÉ



CORONAVIRUS (COVID-19)



Mercredi 18 mars 2020 — Toute l'équipe municipale de Saint-Antoine-sur-Richelieu travaille d'arrache-pied à mettre en place les mesures de limitation de la propagation du coronavirus (COVID-19) tel que suggéré et/ou imposé par le gouvernement du Québec. À ce sujet, nous tenons à vous rappeler que **tous les bâtiments municipaux sont fermés** jusqu'au 1^{er} avril à l'exception de la Maison de la culture Eulalie-Durocher qui, elle, sera fermée jusqu'au 15 avril. **Toutes les activités sont également suspendues** jusqu'au 15 avril. **Les services municipaux restent fonctionnels.** Notamment, dans un souci de reprise rapide et efficace des activités lorsque la situation sera rétablie, nous continuons de planifier les activités à venir. Toutefois, le Grand Défi Pierre Lavoie nous ont annoncé qu'ils reporteront leurs événements du printemps, incluant La Boucle, en 2021.

La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu émettra des communiqués ou annonces tous les lundis, mercredis et vendredis, ou au besoin. Ces communications seront publiées sur la [page Facebook](#), sur le [site web de la municipalité](#) et en infolettre. Lorsque ce sera pertinent, une Gloriette Express pourrait également être publiée et distribuée. Enfin, nous vous invitons à vous inscrire sans tarder, si ce n'est pas déjà fait, à notre nouveau système d'alerte et de notifications : **COMALERTE** au saint-antoine-sur-richelieu.omnivigil.com

QUE PUIS-JE FAIRE POUR ME PROTÉGER ET PROTÉGER MES PROCHES ?



- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes. Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.



- Lorsque vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes. Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le immédiatement.



- Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace pour la population générale. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée.



- Si vous avez à sortir pour faire des achats, allez-y seul et privilégiez le paiement par carte. Maintenez une distance d'un à deux mètres avec toute personne. Privilégiez le télétravail si vous le pouvez.



- Ce n'est pas le moment d'aller visiter des amis ou des membres de la famille, ni de les inviter. Toutefois, n'hésitez pas à prendre de leurs nouvelles par téléphone, courriel ou vidéoconférence.



- Si vous êtes âgé de 70 ans ou plus, restez à la maison, sauf en cas de nécessité ou d'exception, comme pour se présenter à un rendez-vous médical important. Vous pouvez également sortir prendre une marche ou vous procurer de la nourriture en respectant les consignes sanitaires recommandées.



- Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, vous pouvez contacter, sans frais, le **1 877 644-4545**. Si vous avez de la toux ou de la fièvre :
 - Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu un rendez-vous.
 - Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires.
 - Avant de vous rendre à l'urgence, contactez le 1 877 644-4545 si votre condition le permet. Si vous êtes un voyageur de retour depuis moins de 14 jours, précisez-le.

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

1060 rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu (QC) J0L 1R0
450-787-3497 ; municipalite@sasr.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi, 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30